Projet n° ……..

MANIFESTATION / PROJET EXCEPTIONNEL

Nom de l'association :

Intitulé de la manifestation :

Niveau de jeu si compétition officielle ou classement national :

Objectifs

Description :

Préciser si la manifestation est : ouverte à tous, gratuite ou payante, …
Preciser en quoi le dispositif imaginé est exceptionnel et nécessite un soutien particulier

Nombre de personnes attendus .

Préciser nombre de compétiteurs et nombre de spectateurs

…….. ***MANIFESTATION SPORTIVE EXCEPTIONNELLE (suite)***

Lieu de déroulement :

Amplitude de la manifestation :

Date ou période de réalisation : du (le) ☐☐☐☐☐☐☐☐ au ☐☐☐☐☐☐☐

Horaires de la manifestation :

Moyens matériels et humains (préciser ci-dessous)

Bénévoles participant activement à l'action	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salariés		
Dont CDD		
Dont CDI		
Dont emplois aidés		
Volontaires (service civique…)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) : ……..

Responsabilité

Personne en charge du suivi de la manifestation : Nom/ prénom – coordonnées (téléphone valide et mail)

Si prévu, responsable de la sécurité : Nom/ prénom – coordonnées (téléphone valide et mail)

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Budget[1] de la manifestation sportive exceptionnelle

Année 20..... ou exercice du ……. au …….

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		***RESSOURCES DIRECTES***	
60 – Achats	0	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures		**74 – Subventions d'exploitation[2]**	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		***RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET***	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	**TOTAL DES PRODUITS**	*0*
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

CONTRIBUTIONS VOLO
86 - Emplois des contributions volontaires en nature
Secours en nature
Mise à disposition gratuite de bien et prestations
Personnel bénévole
Total général

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**0,00**	**87 - Contributions volontaires en nature**	**0,00**
Secours en nature		**Bénévolat**	
Mise à disposition gratuite de bien et prestations		**Prestations en nature**	
Personnel bénévole		**Dons en nature**	

TOTAL GENERAL	**0,00**	**TOTAL GENERAL**	**0,00**

Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) ……

représentant(e) légal(e) de l'association : ……..

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci[3]

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives[4], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la ***Charte des engagements réciproques*** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[5] ;

  inférieur ou égal 500 000 euros

  supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

  …… € au titre de la manifestation …….. sportive exceptionnelle 20

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le …… à ……

[3] **« Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »**

[4] **Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.**

[5] **Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.**